



**APPEL A PROJETS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE :  
DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ACTIVITES D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE ET A LA  
CITOYENNETE DES ENFANTS ET DES JEUNES (DASC)  
2019-2021**

Madame, Monsieur,

Près de 45% des jeunes en obligation scolaire qui habitent ou fréquentent une école à Bruxelles présentent un risque de décrochage. Par ailleurs, entre 15 et 20% des jeunes bruxellois abandonnent leur scolarité sans disposer de diplôme de l'enseignement secondaire. Outre l'intégration difficile sur le marché de travail, le décrochage scolaire et l'abandon scolaire précoce peuvent induire des problèmes sociaux et des comportements criminels plus fréquents.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a donc fait de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité de la Stratégie 2025 (<http://strategie2025.brussels>) et plus particulièrement du Programme bruxellois pour l'enseignement.

Dans ce cadre, la Région bruxelloise s'est engagée à renforcer sa politique de soutien à l'accroche scolaire des jeunes bruxellois.

J'ai dès lors le plaisir de vous faire parvenir le nouvel appel à projets du Dispositif d'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes pour la période 2019-2021.

Lancé pour la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2017, cet appel à projets vise à soutenir des activités d'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes en situation précaire, les plus exposés au risque de décrochage scolaire.

Chaque asbl active dans le domaine du soutien à la scolarité et de la citoyenneté en Région de Bruxelles-Capitale peut introduire un projet.

Il vous est aujourd'hui proposé de réfléchir à un projet à mettre en œuvre au sein de votre asbl et de répondre à l'appel à projets. Les projets proposés feront l'objet d'une sélection liée à la qualité de ceux-ci et à la hauteur des montants disponibles.

Cet appel à projet est géré par le Service Ecole de perspective.brussels.



Rudi Vervoort  
Ministre-Président de la  
Région de Bruxelles-Capitale



## APPEL A PROJETS « DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ACTIVITES D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE ET A LA CITOYENNETE DES ENFANTS ET DES JEUNES (DASC) » - 2019-2021

### Objectif général

L'objectif du DASC est de mettre à disposition des asbl des moyens en vue de développer en dehors du temps scolaire, des projets d'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes en situation précaire, les plus exposés au risque de décrochage scolaire. La volonté est de garantir à tout jeune bruxellois l'accès gratuit ou à moindre coût<sup>1</sup> à des activités d'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté en Région de Bruxelles-Capitale.

Le soutien régional proposé vise à renforcer l'égalité face à la scolarité en offrant un soutien aux enfants et aux jeunes qui ne peuvent en bénéficier de par la faiblesse de leur condition matérielle ou l'absence d'encadrement familial adéquat. L'objectif est également de développer chez les jeunes leur capacité de vivre ensemble de manière harmonieuse dans la société et leur capacité de se déployer à la fois comme personne et comme citoyen.

Finalement, l'objectif est de développer une dynamique de collaboration, de réseau entre les différents acteurs locaux et supralocaux de lutte contre le décrochage scolaire en région bruxelloise et de partenariat avec les parents.

### Conditions d'octroi

#### Bénéficiaires

Cet appel à projet est ouvert à toutes les institutions francophones et néerlandophones, sous statut d'ASBL, actives dans le domaine du soutien à la scolarité et de la citoyenneté sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

#### Caractéristiques des projets introduits :

1. Les projets introduits dans le cadre du présent appel à projets devront être ciblés sur les besoins des enfants et des jeunes bruxellois en situation précaire, les plus exposés au risque de décrochage scolaire.
2. Les projets introduits dans le cadre du présent appel à projets devront avoir une portée éducative, pédagogique, sociale et citoyenne. Il ne s'agit aucunement de développer des projets de type « garderie ».

---

<sup>1</sup> La priorité de la Région de Bruxelles-Capitale est de garantir l'accessibilité des activités aux plus démunis. En fonction du projet, une contribution modeste pourra être demandée.

3. Les projets introduits dans le cadre du présent appel à projets devront promouvoir la mixité des publics, l'égalité des chances, la diversité et l'émancipation des jeunes.

4. Les projets introduits dans le cadre du présent appel à projet devront traduire une volonté de travailler avec les parents, les écoles dont sont issus les enfants et les jeunes et/ou des partenaires locaux issus des secteurs éducatifs, culturels, sociaux, jeunesse.

5. Les projets introduits dans le cadre du présent appel à projets devront s'inscrire dans l'un des quatre objectifs suivants :

Objectif 1 : Renforcer le tissu social du quartier :

Il s'agit de développer des activités qui permettent de créer du lien entre le jeune et le quartier.

Exemple d'activités <sup>2</sup>:

- Organisation d'un événement spectacle de rue dans le quartier avec les jeunes du quartier tout en gardant une portée éducative au projet

Objectif 2 : Réaliser une transition plus fluide aux moments cruciaux du parcours scolaire

Il s'agit de développer des activités qui facilitent la transition des enfants et des jeunes entre l'enseignement maternel, primaire et secondaire. Les activités menées peuvent également viser une meilleure orientation d'étude.

Des activités informant les parents sur ces moments de transition font également partie de cet objectif.

Exemples d'activités :

- Des activités visant un objectif spécifique tel que la préparation au CEB par exemple
- Des activités d'information et d'orientation pour les jeunes et leurs parents
- Des activités permettant de manière innovante de présenter les différentes filières d'enseignement

Objectif 3 : Renforcer l'engagement psychosocial des enfants et des jeunes

Il s'agit de développer des activités qui permettent de stimuler la motivation scolaire, le bien-être et de diminuer le risque de comportement déviant des enfants et des jeunes.

Exemples d'activités :

- Des activités visant à améliorer le bien-être du jeune et à renforcer la confiance en soi des enfants et des jeunes
- Organisation de camps, de stages pour renforcer le bien-être psychosocial
- Des activités stimulant l'esprit de groupe
- Des activités permettant une amélioration de la relation parent/enfant.

Objectif 4: Favoriser l'engagement pédagogique des enfants et des jeunes

Il s'agit de développer des activités qui stimulent l'engagement académique des élèves. On peut également inclure des activités visant à sensibiliser les parents à la scolarité de leurs enfants.

---

<sup>2</sup> Ces activités sont données comme exemples et ne sont donc pas exhaustives.

Exemples d'activités :

- 
- Des activités stimulant l'apprentissage des TICE auprès des jeunes
- Des activités permettant l'acquisition d'une méthodologie d'apprentissage
- Des cours d'alphabétisation, de langue, de citoyenneté, d'information sur le système scolaire pour les parents des enfants et des jeunes
- Des activités combinant l'aspect ludique et la pédagogie, .....
- Des activités visant à ouvrir le débat sur l'actualité auprès des jeunes.

6. Les activités proposées doivent être accessibles au plus grand nombre de bénéficiaires sans aucune discrimination.

7. Le soutien à la scolarité et à la citoyenneté peut être donné, soit au sein des infrastructures scolaires, soit dans des infrastructures externes à l'école. Les activités organisées au sein des écoles doivent être ouvertes à tous et pas uniquement aux élèves de ladite école.

8. Les projets introduits dans le cadre du présent appel devront être développés sur une base trisannuelle.

Chaque projet devra spécifier les activités menées par année à savoir les années 2019 , 2020 , 2021. Chaque projet sera accompagné d'un budget succinct ventilé sur les 3 années concernées.

9. L'appel à projet vise le financement d'activités ayant lieu entre le 01/01/2019 et le 31/12/2021. Les dépenses admissibles sont les frais de personnel et les frais de fonctionnement **liés à la mise en œuvre du projet** .

10. Chaque asbl ne peut introduire qu'un projet au maximum par triennat.

11. Les activités proposées dans le cadre du présent appel à projets devront être gratuites ou proposées à moindre coût pour les bénéficiaires<sup>3</sup>.

12. Les activités doivent avoir lieu en dehors des heures scolaires. Des activités peuvent être développées pendant les weekends ou les congés.

**Critères de recevabilité :**

Le dossier de demande de subvention respecte les conditions de l'appel à projet.

Le dossier de demande de subvention est complet:

- formulaire de candidature dûment complété et signé ;
- budget prévisionnel de l'asbl pour 2019
- budget du projet, ventilé sur 2019-2020-2021 ;
- les statuts de l'asbl ;
- les derniers comptes de l'asbl déposés au greffe ;

---

<sup>3</sup>La priorité de la Région de Bruxelles-Capitale est de garantir l'accessibilité des activités aux plus démunis. En fonction du projet, une contribution modeste pourra être demandée.

- dans le cas d'un projet mené en partenariat avec une autre institution une convention de partenariat doit impérativement être jointe au dossier.

Ces différents documents doivent être envoyés dans des fichiers sous format PDF séparés et en format éditable. L'envoi par courrier est également obligatoire.

Le projet pour lequel une subvention est demandée n'a pas reçu d'évaluation négative dans le cadre de l'appel à projets DASC 2017.

### **Critère de sélection :**

Les critères suivants seront utilisés pour analyser les projets soumis :

- L'adéquation du projet proposé aux objectifs poursuivis par l'appel à projet.
- Le public cible : une priorité sera accordée aux jeunes bruxellois identifiés comme les plus exposés au décrochage scolaire.
- La localisation du projet : une priorité sera accordée aux projets localisés au sein de la zone de revitalisation urbaine de la Région de Bruxelles-Capitale.
- La participation des parents : une priorité sera accordée aux projets associant de façon active les parents.
- Le développement de projets en partenariat : une priorité sera accordée aux projets associant les écoles et/ou des partenaires locaux issus des secteurs éducatifs, culturels, sociaux, jeunesse.
- Une priorité sera donnée aux projets innovateurs et créatifs.

La sélection des projets sera menée par le Service Ecole de perspective.brussels dans le cadre d'un comité de sélection composé d'experts.

Pour les projets relevant des structures néerlandophones, la sélection sera opérée par le service école de perspective.brussels en collaboration avec la VGC.

Seuls les dossiers recevables seront analysés par les Comités de sélection.

## **Montant de l'intervention et liquidation**

### **Budget disponible et montant du subside**

Le budget disponible pour l'appel à projet est de 1.500.000 € pour le triennat 2019-2021.

80% du budget sera réservé pour des projets francophones et 20% du budget sera réservé pour des projets néerlandophones.

Pour les projets francophones, le soutien financier **annuel** octroyé sera de **maximum 15.000 euros par projet**.

**Liquidation :**

Sous réserve de modification, la liquidation de la subvention se fera en 4 tranches sur base du schéma suivant :

2018	2019	2020	2021
Tranche 1 : Avance de 20%	Tranche 2 : avance de 33%	Tranche 3 : Avance de 33%	Tranche 4 : solde de 14%

**Procédure et calendrier**

Le dossier de candidature (formulaire de candidature + toutes les pièces mentionnées dans les critères de recevabilité) , doivent être remis au plus tard le **27 août 2018** au Service Ecole de perspective.brussels.

Les documents dûment complétés doivent être transmis **sous format papier par envoi postal et par voie électronique** (Format éditable et pdf):

Perspective brussels  
Service école  
Julie Lumen, Facilitatrice Ecole  
Rue de Namur 59  
1000 Bruxelles  
[jlumen@perspective.brussels](mailto:jlumen@perspective.brussels)  
[mejoret@perspective.brussels](mailto:mejoret@perspective.brussels)

Le formulaire de candidature et le budget du projet sous format papier et sous format PDF doivent impérativement être signés pour accord par une autorité habilitée à engager le demandeur.

Le formulaire de candidature est téléchargeable via le lien suivant :  
<http://perspective.brussels/appele-a-projets-DASC>

Toute demande d'information écrite (mail ou courrier) de la part du Service Ecole de perspective.brussels doit faire l'objet d'une réponse dans les 10 jours ouvrables.

Le demandeur s'engage à informer immédiatement le Service Ecole de Perspective.brussels en cas de renoncement ou d'arrêt du projet introduit.

Date limite de dépôt des projets par les asbl au Service Ecole	27/08/2018
Fin de la procédure de sélection par le Service Ecole	30/10/2018
Démarrage des projets	01/01/2019
Fins des projets	31/12/2021

**Evaluation**

Des obligations en matière de reporting et d'évaluation du projet seront élaborés par le Service Ecole en concertation avec les services scolaires communaux de prévention.

Les services scolaires de prévention des communes en collaboration avec le Service Ecole effectueront l'évaluation des projets notamment via l'organisation de visite des projets.

L'évaluation des projets néerlandophones sera menée conjointement par le service école de Perspective.brussels et la VGC.

### **Renseignements pratiques**

Perspective.brussels  
Service école  
Julie Lumen, Facilitatrice Ecole  
Rue de Namur 59  
1000 Bruxelles  
jlumen@perspective.brussels

ou  
Marie-Eve Joret  
Service Ecole  
Rue de Namur 59  
1000 Bruxelles  
mejoret@perspective.brussels

### **Annexes**

Formulaire de candidature  
Annexe 1 : Budget prévisionnel de l'asbl en 2019  
Annexe 2 : Budget prévisionnel du projet  
Annexe 3 : Contrôle de subventions